

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 13 mai 2019

Ordre du Jour :

- Vente de la parcelle AB 524 – Lot n°10 « lotissement Le Clos des Chênes »
- Modification des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Mercredi Loisirs
- Décision modificative n°1 – Budget principal
- Devis pour divers travaux
- Questions diverses

L'an deux mil dix-neuf, le 13 Mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 Mai, s'est réuni à la salle multi-activités sous la présidence de Monsieur COTTEREAU Michel, Maire

Etaient présents : M COTTEREAU Michel - Mme GUITTER Armelle - MM. RAGAIGNE Nicolas - DESNOË Stéphane - LEFLOCH Michel - LEROY Anthony - Mmes BLU Anne-Sophie - DALIVOUS Estelle - MM DUBOIS Mickaël - JOUY Joël - POIRRIER Jérôme - SOUVESTRE Jean-François - Mmes MIEUZE Géraldine - PIERRE-AUGUSTE Renée - ROBLOT Ghislaine.

Absents excusés : Mmes GEORGET Jessica - SABIRON-NICOUX Catherine - RICORDEAU-MAILLET Martine - LAVOUÉ Isabel - M. HUET Daniel.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie BLU

*Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 17 dont 2
pouvoirs
Date d'affichage : 20 Mai 2019*

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 1^{er} avril 2019.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

M. HUET Daniel empêché d'assister à cette séance a donné pouvoir à Monsieur Michel LEFLOCH pour délibérer et voter en son nom au cours de ladite séance.

Mme Isabel LAVOUÉ empêchée d'assister à cette séance a donné pouvoir à Monsieur Michel COTTEREAU pour délibérer et voter en son nom au cours de ladite séance.

➤ **Vente de la parcelle AB 524 – Lot n°10 « Lotissement Le Clos des Chênes »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un acquéreur s'est fait connaître pour l'acquisition d'une parcelle de terrain à bâtir sur le lotissement communal « Le Clos des Chênes » et qu'il y a lieu d'attribuer la parcelle ci-après désignée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

VU la délibération du 21 janvier 2011, réceptionnée par la Sous-Préfecture de Château-Gontier le 4 février 2011 portant sur les conditions de vente des lots du lotissement dit « Le Clos des Chênes »,

- **ATTRIBUE** la parcelle de terrain à bâtir dépendant du lotissement communal « Le Clos des Chênes », formant le lot 10 cadastré section AB numéro 524, d'une superficie de 6 a 34 ca à Monsieur Stéphane LAMOUREUX, domicilié à Ballée, commune déléguée de VAL-DU-MAINE (Mayenne) 7 rue du Boischaud.

- moyennant le prix principal de 30 euros le mètre carré, soit 19 020,00 euros (dix-neuf mille vingt euros), en ce compris une TVA sur marge à la charge du vendeur.

- **EXIGE** de l'acquéreur le paiement comptant de cette parcelle.

- **HABILITE** Monsieur le Maire ou à son défaut l'Adjoint à passer l'acte notarié devant Maître Alain GUEDON, notaire à Ballée, commune déléguée de VAL-DU-MAINE (Mayenne) aux frais de l'acquéreur.

➤ **Modification des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Vu la délibération prise en séance du 05 février 2018 portant sur le tarif de garderie du mercredi soir,

Vu la délibération du 06 mars 2017 portant sur les tarifs pour les enfants extérieurs au CLSH mais scolarisés à Val-du-Maine,

Vu la délibération prise en séance du 04 février 2019 portant sur la nouvelle convention entre les communes,

Vu la délibération prise en séance de Conseil municipal en date du 04 février 2019 portant sur l'actualisation des tarifs ALSH,

Monsieur le Maire précise qu'il y a sept communes adhérentes à la nouvelle convention : **Val-du-Maine, Bannes, Chémeré-le-Roi, Cossé en Champagne, Préaux, Saint-Loup-du-Dorat, Beaumont-Pied-de-Bœuf.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'actualiser les tarifs du Centre de Loisirs en application depuis le 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **FIXE** comme suit les nouveaux horaires à compter du 1er septembre 2019 : 9 h. - 17 h 30

. **FIXE** comme suit les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er septembre 2019 :

	Journée centre de loisirs avec repas		Sortie (pour enfant venant seulement à cette journée)	
	<i>Communes organisatrices</i>	<i>Hors- communes organisatrices</i>	<i>Communes organisatrices</i>	<i>Hors- communes organisatrices</i>
	1^{er} enfant			
Quotient jusqu'à 999	11 €	16 €	15 €	20 €
Quotient à partir de 1000	11,50 €	16,50 €	17 €	22 €
	2^{ème} enfant			
Quotient jusqu'à 999	10 €	15 €	14 €	19 €
Quotient à partir de 1000	10,50 €	15,50 €	16 €	21 €
	à partir du 3^{ème} enfant			
Quotient jusqu'à 999	9 €	14 €	13 €	18 €
Quotient à partir de 1000	9,50 €	14,50 €	15 €	20 €

. **DECIDE** d'appliquer la tarification modulée à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à compter du 1^{er} septembre 2019.

. **DECIDE** que les familles domiciliées hors de la structure d'Accueil de Loisirs Intercommunal pourront bénéficier pour leurs enfants scolarisés à Val-du-Maine du même tarif que celui mis en place pour les familles domiciliées dans le périmètre de l'ALSH intercommunal.

. **DECIDE** que les enfants en vacances chez leurs grands-parents domiciliés sur le périmètre de la structure d'Accueil de Loisirs Intercommunal pourront également bénéficier du tarif des communes adhérentes au CLSH intercommunal selon les places disponibles.

➤ **Tarifs du Mercredi Loisirs à compter du 1^{er} septembre 2019**

Vu la mise en place du Plan Mercredi,

Vu la délibération prise en séance du 05 février 2018 portant sur le tarif de garderie du mercredi soir,

Vu la délibération prise en séance de Conseil municipal en date du 04 février 2019 portant sur l'actualisation des tarifs ALSH et mercredis Loisirs,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'actualiser dans le cadre du plan mercredi les tarifs du Mercredi Loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **FIXE** comme suit les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er septembre 2019 :

Pour les familles des communes adhérentes à la structure intercommunale (Val-du-Maine, Bannes, Chémeré le Roi, Cossé en Champagne, Préaux, Saint-Loup-du-Dorat, Beaumont-Pied-de-Bœuf) :

	<i>½ Journée mercredis loisirs</i>		<i>Journée mercredis loisirs</i>
	- <i>Soit 7h30-12h.</i> - <i>Soit 14h-18h</i>		
	<i>Sans repas</i>	<i>Avec repas</i>	<i>Journée avec repas</i>
1^{er} enfant			
Quotient jusqu'à 999	3,30 €	7,18 €	10,48 €
Quotient à partir de 1000	3,50 €	7,38 €	10,88 €
2^{ème} enfant			
Quotient jusqu'à 999	3 €	6,88 €	9,88 €
Quotient à partir de 1000	3,20 €	7,08 €	10,28 €
A partir du 3^{ème} enfant			
Quotient jusqu'à 999	2,70 €	6,58 €	9,28 €
Quotient à partir de 1000	2,90 €	6,78 €	9,68 €

➤ **DECIDE** que les familles domiciliées hors de la structure d'Accueil de Loisirs Intercommunal pourront bénéficier pour leurs enfants scolarisés à Val-du-Maine du même tarif que celui mis en place pour les familles domiciliées dans les communes adhérentes à la structure intercommunale.

➤ **DECIDE** d'appliquer la tarification modulée du mercredi loisirs, à compter du 1^{er} septembre 2019.

➤ **Décision modificative n°1 – Budget principal**

Monsieur le Maire expose que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits en section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Article 2315 - Installation, matériel et outillage technique	-10 000,00 €	
Opération n° 122 Article 2315/122 - Rue de Linières	+10 000,00 €	
Opération 136 : Article 2313/136- Salle des associations Epineux	+ 1 000,00 €	
Opération 123 : Article 2313/123 - Nouvelle mairie	- 1 000,00 €	
TOTAL	0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, l'Assemblée délibérante accepte d'apporter au budget primitif 2019 les modifications reprises ci-dessus et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

➤ **Devis pour divers travaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal divers devis :

- 1) Devis pour l'escalier pour le logement au 1^{er} étage de la MAM d'Epineux-le-Seguin.
Entreprise LEBON : 4 793,02 TTC
- 2) BERTHE Yves - travaux de menuiserie sur local de rangement à côté de la garderie à Epineux-le-Seguin : 1 010 TTC
- 3) Parking salle des Fêtes de Ballée : 6 933,60 € TTC
- 4) Chemin de la Bousselière, empierrement, entreprise PBS : 1 144,94 € TTC

➤ **Questions diverses - D'autres points sont abordés.**

- Des problèmes d'incivilité à actions dangereuses sont signalés sur la commune d'Epineux-le-Seguin.
- Monsieur le maire informe que la communauté de communes propose de financer un cabinet pour accompagner l'ensemble des 22 communes et donc les Elus et secrétaires de mairie à travailler les bases des locaux affectés à l'habitation en axant ce travail sur les locaux vacants et les valeurs locatives des habitations classées en 7 et 8. L'objectif étant que ce travail permette la mise à jour des bases dans un souci d'équité fiscale et de saisir l'opportunité de disposer des bases TH ajustées, à la veille du dégrèvement total de TH engagé par le gouvernement (le dégrèvement devant être compensé à 100% par l'Etat à partir de 2021 sur la base des bases locatives au 31-12-2020). Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour faire partie des communes s'engageant dans cette action.
- Les élections Européennes se dérouleront le 26 mai 2019. Chacun est invité à s'inscrire dans une faction.
- Monsieur le Maire présente le dossier d'inscription pour le jury régional des Villes et Villages Fleuris des pays de la Loire. La visite de la commune est prévue le 04/07/2019 et le dossier est à retourner au plus tard le 12 juin 2019.
- Projet de la nouvelle mairie : lancement de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre afin de pouvoir avancer sur le projet.

Prochaine réunion le lundi 24 juin 2019 à 20 h 30.